

## L'ENTRETIEN

**Les orientations budgétaires du Département ont été débattues fin février. On entend à la fois que les finances départementales sont bonnes mais que le contexte se dégrade fortement... Quelle est réellement la situation aujourd'hui ?**

Sophie Borderie : Comme toutes les collectivités, le Département est à la croisée des chemins. Et il ne faut pas se tromper de voie... Gérer n'est pas improviser ! Alors, oui, la situation financière du Conseil départemental est saine. Toutes les composantes politiques de notre assemblée le reconnaissent volontiers et ont eu l'occasion de l'exprimer clairement. Plus de 500 millions d'euros, dont 100 millions d'euros d'investissements. Il s'agit là d'un budget record !

Mais nous avons aussi intégré dans cette construction budgétaire un certain nombre de paramètres pour préserver l'avenir et nos marges de manœuvre. L'enjeu est d'aller de l'avant tout en étant capable de faire face en cas de coup dur. D'autant que, faut-il le rappeler, le Département n'a plus de levier fiscal.

Comme chacun sait, le contexte national et international est très incertain. Les indicateurs ne sont pas bons : inflation, hausse des coûts de l'énergie et des matières premières, relèvement des taux d'intérêt et baisse annoncée des DMTO (ndlr : droits de mutations à titre onéreux perçus sur les ventes immobilières)... Il faudrait être aveugle pour ne pas mesurer les conséquences des crises que nous traversons.

Les actions que nous engageons aujourd'hui ont un effet immédiat sur l'amélioration du quotidien des Lot-et-Garonnais, mais elles visent aussi des perspectives plus lointaines. 2030, c'est déjà demain et c'est notamment l'horizon fixé par la loi Energie Climat.



Remise des distinctions aux sapeurs-pompiers, à l'occasion de l'inauguration des travaux du centre de secours de Duras

**Nous avons clairement l'impression que les défis à relever sont immenses...**

S.B. : C'est vrai. Mais je suis confiante. Ce budget 2023 est réellement celui de l'espoir retrouvé et entretenu. Car ces défis, nous avons les moyens de les relever. J'ai eu l'occasion de rappeler les axes prioritaires sur lesquels le Département porte une ambition forte : le défi climatique et environnement, le défi économique et social, le défi de la jeunesse, le défi de l'aménagement harmonieux et équilibré de nos territoires.

**Quels sont les outils que vous allez mettre en place pour y parvenir ?**

S.B. : Les réponses que nous apportons trouveront des applications très concrètes

dans le quotidien des Lot-et-Garonnais. Car derrière les chiffres du budget, ce sont des politiques publiques au bénéfice des habitants et des territoires. Aux enjeux de la mobilité, nous répondons Plan routes et déplacements du quotidien. Aux enjeux du « bien vieillir », nous répondons Plan Ephpad et nouvelle réévaluation du tarif horaire versé aux associations d'aide à domicile. Aux enjeux de la vitalité

au rendez-vous ! Nos services ont reçu plus de 200 dossiers. L'analyse est en cours mais la dynamique est très bonne.

**Et, au regard du nombre de dossiers, le Département va pouvoir faire face ?**

S.B. : Oui, absolument ! Il n'y a pas d'inquiétude à avoir. Le Département continuera à tenir sa place de premier partenaire du bloc communal. Il nous faut être rationnels et ne pas jouer à se faire peur. C'est formidable que les communes continuent à porter des projets et fassent appel au Département pour les aider à les réaliser. Le contexte est difficile, nous le disions, pour toutes nos collectivités. Pour autant, notre capacité de rebond est intacte. Le FACIL a été conçu justement, dans la concertation, pour rendre plus simple, plus accessible et plus efficace les aides aux communes. Les critères de subventionnement sont connus. Ils sont en adéquation avec les défis prioritaires que je citais. Ceci offre une lisibilité appréciable aux communes. Une commission dédiée réunissant toutes les composantes de l'assemblée a été créée dans un souci de transparence. Et nous avons prévu une enveloppe budgétaire sur 3 ans, qui peut être glissante d'une année sur l'autre en fonction des besoins. Dans tous les cas, ce ne sera pas un élément limitatif dans l'instruction à partir du moment où les critères sont respectés.

C'est bien dans cette construction collective, responsable et efficace, que nous saurons relever les défis qui nous attendent. Le Département est au rendez-vous.

de nos territoires, nous répondons Plan d'attractivité, dont un des volets concernera spécifiquement la démographie médicale, et schéma départemental d'aménagement touristique durable. Aux enjeux de la précarité énergétique, nous répondons SLIME, FSE+ ou encore Plan départemental de l'habitat. Aux enjeux du vivre ensemble, nous répondons soutien renforcé à la vie associative, culturelle et sportive. Aux enjeux d'aménagement du territoire, nous répondons Agence technique et FACIL en direction des communes et intercommunalités...

**Justement, avez-vous un premier état des lieux de la mise en œuvre du FACIL ?**

S.B. : Je peux d'ores et déjà vous dire que le succès est

# Le Département, premier partenaire des communes

Après le débat d'orientations budgétaires (DOB), le budget 2023 de la collectivité s'apprête à être adopté, avec un effort significatif en faveur des communes et EPCI. Décryptage.



## Le FACIL : un vrai +

Revitalisation, attractivité, renouvellement urbain... de plus en plus, les projets communaux s'insèrent dans une logique globale, souvent dans le cadre de dispositifs à portée nationale (ORT, PVD...). Les élus locaux doivent être accompagnés au plus près de leurs besoins, avec une aide simple et efficace. Le FACIL (Fonds d'aide aux communes et intercommunalités) remplace ainsi 17 régimes départementaux jusque-là existants et permet tout à la fois de financer des équipements locaux de centralité et des équipements de proximité. Une simplification, menée en concertation avec les élus locaux, qui s'accompagne d'une autorisation de programme de près de 10 millions d'euros afin de pouvoir attribuer, dès 2023, les premières subventions d'investissement. Plus de 200 dossiers ont déjà été reçus. ■



## PRÈS DE 10 MILLIONS D'€

C'est le montant initial provisionné pour couvrir 3 années de fonctionnement du FACIL, sachant que les enveloppes annuelles s'ajusteront en fonction des besoins et du nombre de dossiers reçus, de façon à pouvoir instruire favorablement tous les dossiers déposés dans les délais et répondant aux critères



## Déploiement de la fibre optique : 2 fois plus vite et 3 fois moins cher

Il n'est plus besoin de démontrer combien le Très Haut Débit constitue un enjeu décisif, notamment dans les zones les plus rurales. La fibre à la maison, à l'école ou dans l'entreprise est en effet devenue primordiale dès que l'on parle aménagement ou attractivité du territoire.

Le Département et le syndicat mixte Lot-et-Garonne numérique se sont saisis dès 2018 de la procédure d'Appels à manifestation d'intérêts locaux (Amel), Orange déployant sur fonds propres près de 100 000 prises.

## 400 €

C'est en moyenne le montant de l'économie réalisée par les intercommunalités pour chaque foyer raccordé à la fibre optique

Grâce à cette action conjointe et au Réseau d'initiative publique, le reste à charge pour les EPCI s'élève à seulement 15 euros par prise contre 450 € environ dans les autres départements. ■



## AT47 : une aide indispensable

Les communes et EPCI expriment régulièrement leurs besoins d'accompagnement en matière d'ingénierie administrative, technique ou financière, indispensable à la concrétisation de leurs projets. Alors que les services d'ingénierie territoriale historiquement assurés par l'État ont progressivement disparu, le Département continue de mettre son expertise et ses compétences au service du bloc communal, et notamment des communes les plus rurales. Depuis sa création, l'assistance technique départementale a ainsi accompagné 164 projets, moyennant une contribution limitée à 0,35€ par habitant. Aussi, le coût de cette Assistance technique pour la commune est en moyenne dix fois inférieure à sa valeur, grâce à la prise en charge de cette prestation par le Département.

## 1,6 MILLION D'€

C'est le montant estimé des études d'aménagement et bâtiment menées par l'intermédiaire de l'AT47 depuis sa création

Et, dès 2023, sera lancée l'étude sur la création d'une agence technique départementale afin d'élargir à l'ensemble des communes l'offre d'ingénierie réservée actuellement à celles de moins de 2 000 habitants. ■



## SDIS :

### le Département répond présent

Acteur clé de la sécurité civile, le SDIS est intervenu en 2022 plus de 25 000 fois, soit une moyenne de 68 par jour. Bien souvent, au cœur des villes et villages, les sapeurs-pompiers constituent le dernier rempart pour des populations éloignées de solutions médicales d'urgence.

## 18,5 MILLIONS D'€

C'est le montant total de la contribution 2023 du Département pour le fonctionnement du SDIS

La révision du Schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR), adoptée à l'unanimité par les collectivités, a acté la nécessité de consolider l'organisation opérationnelle et de développer les moyens humains. Le Département augmentera ainsi sa contribution annuelle de 2,3 millions d'euros pour faire face au reste à charge une fois déduite la contribution des communes.

La participation du seul Département se montera alors à près de 18,5 M€ contre 12 M€ pour l'ensemble des autres financeurs locaux, auxquels s'ajoute 1 million d'euros pour les opérations immobilières. ■



## Logement social : un outil de redynamisation

Les communes de notre département, qu'elles soient situées en zone urbaine ou rurale, sont confrontées bien souvent au phénomène de vacance et de vétusté de certains logements. En parallèle, elles doivent répondre à des besoins qui ont évolué. Les personnes âgées, par exemple, vivent souvent dans des maisons inadaptées et excentrées, et souhaitent se rapprocher aujourd'hui des centres-bourgs.

L'enjeu est donc de taille pour les communes, soumises aux obligations de production de logement social par la loi SRU et aux finances contenues : répondre aux besoins en logements adaptés et/ou de petite taille à des prix accessibles ; proposer un parcours résidentiel aux



## Adressage : mission accomplie !

Les communes du Département n'ont pas attendu l'obligation posée par la loi 3DS de février 2022 pour dénommer et numérotter l'ensemble de leurs voies. Dès 2018, dans le cadre de l'arrivée de la fibre optique, le Conseil départemental proposait son soutien aux communes pour réaliser l'adressage qui relevait de leur compétence, à travers un soutien technique d'agents départementaux mis à disposition gratuitement. Cette mobilisation a permis de réaliser le travail en un temps record, ce qui, outre la commercialisation de la fibre, facilite grandement le quotidien en permettant une intervention rapide des secours, les livraisons ou la géolocalisation GPS...

200 communes, pour un total de 70 000 adresses normalisées, ont ainsi fait appel à la mission adressage du Département, économisant ainsi le recours aux prestataires privés. ■

## 2 MILLIONS D'€

C'est le coût global économisé par les 200 communes ayant fait appel à la mission adressage départementale



## Priorité aux mobilités du quotidien

Après une large phase de consultation auprès de tous les acteurs du territoire, la Plan Routes et Déplacements du quotidien entre dans sa première année d'application.

Après 92 M€ investis sur le réseau structurant sur la période 2010-2022, une enveloppe de plus de 120 M€ est déjà dédiée à ce nouveau programme d'action pluriannuel. L'effort du Département portera sur le réseau dit de base, qui maille le territoire le plus en profondeur et supporte les déplacements du quotidien. Ainsi, dès 2023, le programme de renouvellement des couches de roulement va être augmenté de 45% avec un linéaire de 168 km traités et 9 giratoires renouvelés. ■



## + 120 MILLIONS D'€

C'est l'enveloppe dédiée au nouveau Plan Routes et Déplacements du quotidien



## Grands projets : Engagements tenus !

Le plan de Modernisation du Réseau routier (PMRR 2010-2025) arrive à son terme avec près de 130 M€ de travaux déjà réalisés. Il ne reste à achever que 9 opérations, dont la déviation Est de Marmande (23 M€), la modernisation de la RN21 (22 M€) avec le démarrage des travaux de la Section « la Croix Blanche-Monbalen », la déviation Sud-Est de Casteljaloux (14 M€) et le Pont du Mas-d'Agenais. Le Département devrait consacrer à ces seules quatre opérations près de 80 M€.

À noter également le pont de Camélat, soutenu financièrement par le Département, ainsi que la réalisation d'autres projets dont l'aménagement de plusieurs carrefours (double giratoire à Roquefort, giratoire de Rogas à Sainte-Livrade), D813 à Ayet, modification de gabarit de la D933 à Marmande...

## 80 MILLIONS D'€

C'est le montant total des opérations restant à effectuer par le Département, hors participation aux projets partenariaux



## Habitat partagé 47 : année 1

Les communes sont directement concernées par l'enjeu de diversification et d'amélioration de l'offre de logements afin de l'adapter au vieillissement. Entre les dispositifs d'aide au maintien à domicile et le placement dans un établissement spécialisé de type Ehpad, nombre de collectivités misent sur « une 3<sup>e</sup> voie » : l'habitat partagé. Mais concevoir ces nouvelles manières d'habiter suppose de bénéficier de ressources d'ingénierie et de financements. C'est pourquoi le Département a lancé un appel à projets visant à la création de logements inclusifs sur tout le territoire. Près d'un million d'euros est prévu pour soutenir les réalisations (en aide à l'investissement et en ingénierie, grâce à l'accompagnement de l'association Habitats des possibles), en lien avec les communes, EPCI et bailleurs sociaux.

Déjà 13 projets ont été retenus sur les communes d'Agen, Bon-Encontre, Damazan, Fourques-sur-Garonne, La Sauvetat-du-Dropt, Le Mas-d'Agenais, Miramont-de-Guyenne, Monflanquin, Réaup-Lisse, Saint-Pastour, Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Tonneins et Tournon-d'Agenais. ■

## 900 000 €

C'est le montant affecté par le Département pour le premier appel à projets « Habitat partagé 47 » au bénéfice de 13 lauréats, en investissement ou en aide à l'ingénierie, soit 113 logements en construction ou réhabilitation.

## 1 MILLION D'€

de subvention annuelle, 227 logements portés par 3 bailleurs sociaux en 2022





### Bourran



La rénovation des locaux scolaires et périscolaires de l'école de Bourran est achevée. Le Département a soutenu cette opération à hauteur de 30 000 €.

### Marmande



Nouvelle cour pour l'école Labrunie. Un projet d'envergure pour offrir une cour « moderne », adaptée aux usages et aux enjeux environnementaux avec la création d'îlots de fraîcheur. Le soutien du Département s'élève à 23 000 €.

### Agen, CFA La Palme



Premiers coups de pioche pour le futur CFA La Palme, pôle d'excellence pour la formation de nos artisans. Dans le cadre de sa politique d'insertion, le Département est partie prenante de cette rénovation avec une enveloppe de 750 000 €.

### Lavardac



Début des travaux d'extension et de rénovation du centre de secours de Lavardac-Barbaste, inscrits au PPI 2.

### Roquefort



Début des travaux à la sortie de Roquefort pour la création d'un double giratoire. Le Département participe à hauteur de 455 000 € sur un montant total de 680 000 €.

### Foulayronnes



Après la période hivernale, les travaux routiers reprennent sur tout le territoire, comme ici sur la D302 à Foulayronnes avec la reprise, en cours, des accotements. Un chantier départemental d'un montant de 130 000 €.

## Expression des groupes politiques

### GRUPE DE LA MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

Le Conseil départemental, garant des solidarités territoriales, entend œuvrer au plus près des Lot-et-Garonnais, en soutenant les projets portés par les communes et les intercommunalités. La mise en place de l'Assistance technique, plébiscitée par les maires, a été une première étape dans ce soutien, en apportant une ingénierie de qualité, véritable aide à la décision ainsi qu'à un dimensionnement juste des projets.

Ce lien tissé avec les communes et intercommunalités a mis en évidence la nécessaire évolution des régimes d'aides de notre collectivité, afin de les adapter aux évolutions, notamment sur le plan écologique et énergétique. C'est ce qui a conduit la Majorité départementale à mettre en place le fonds d'aide aux communes et intercommunalités (FACIL) qui vise deux objectifs :

- soutenir les projets structurants dans le cadre de la revitalisation et maintien de la vitalité des centres bourgs ;
- soutenir les projets de dimension locale et les aménagements aux abords des routes départementales.

Au-delà de la simplification qu'induit le FACIL, la Majorité départementale a souhaité accentuer son soutien en le portant à près de 10M€ sur trois ans, soit une hausse de 20%. Le nombre de dossiers déposés démontre la pertinence de ce dispositif, avec un fort effet levier, confortant ainsi la place du couple Département-communes dans notre organisation territoriale.

Avec ce nouvel outil, adossé à l'assistance technique, la Majorité départementale met en œuvre une volonté politique forte et réaffirmée : assurer à chaque territoire de notre département d'être équitablement considéré.

Majorité départementale  
Hôtel du Département, 47922 Agen cedex 9  
05 53 69 42 72 - majorite.departementale@lotetgaronne.fr

### GRUPE 100 % LOT-ET-GARONNE

En ce mois de mars la commission solidarités territoriales, chargée de voter les projets retenus dans le cadre du FACIL, va se réunir.

Nous y défendrons, comme depuis le début de ce mandat, les intérêts des maires et des EPCI, tout d'abord ceux des petites communes, pour qui les démarches restent loin d'être faciles, les projets concernés ainsi que leurs montants minimums pouvant se trouver inadaptés ; Mais également ceux qui auraient la possibilité de mener à bien des projets structurants pour le territoire, nécessitant donc des aides en conséquence.

Pierre Chollet, président du groupe 100% Lot-et-Garonne : 05 53 98 52 00  
secgenopp.cg47@gmail.com

### GRUPE LA DYNAMIQUE CITOYENNE

Le vote du budget reste toujours un moment clé dans l'année. Celui qui fixe le cap pour les douze mois à venir. Et même un peu plus.

C'est aussi un tournant politique. Où la majorité et l'opposition s'opposent naturellement, chiffres à l'appui. Les avis divergent forcément. Sur les priorités ciblées, sur les défis à relever, sur la générosité des enveloppes accordées, sur l'élaboration de nouvelles politiques publiques, bref sur tout... Notre groupe, lui, essaye, tant bien que mal, de rester... droit dans ses bottes. Et de faire preuve de la plus grande objectivité. C'est notre marque de fabrique.

Clarisse Maillard et Christian Delbrel (LDC) / 06 45 74 46 14

### GRUPE LES 47

Dans un contexte de sécheresse, il est important d'économiser nos ressources en eau avec un bon sens citoyen sans empêcher l'irrigation de nos cultures agricoles, pour préserver notre alimentation.

Le tourisme ainsi que nos marchés des producteurs vont aussi en pâtir, nous devons prioriser cela pour nos agriculteurs et le département.

Vanessa Daliès et Gilbert Dufourg (LES 47) - groupeles47@gmail.com